

# FÊTE VOTIVE

**SAMEDI 3 AOÛT**

*Toute la journée Concours de boules Lyonnaises*

**20h30 Repas festif - Paëlla**

**TRIO' LIVE SHOW - CABARET/DANSANT**

1<sup>ère</sup> partie : Spectacle "SHOW 80"  
avec TRIO'LIVE ET SES DANSEUSES

2<sup>ème</sup> partie : Soirée dansante pour tous  
chantée en direct avec danseuses

**DIMANCHE 4 AOÛT 2019**

**08h30**

**Vide-Grenier**

**09h00**

**Vente pompes et crêpes par le  
Club des anclens "Lou Micalets"**

**11h00**

**Messe votive**

**15h00/19h00** **Compétition sportive et jeux enfants...**

**22h00**

**Petits Flambeaux de l'amitié  
offert par le Comité des Fêtes !**

**23h00**

**Feu d'artifice  
offert par la Municipalité !**



**SÉRANDON**

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Fax : 05 55 95 06 54

**Adresse mail**

mairie.serandon19@wanadoo.fr

**site internet**

[serandon.fr](http://serandon.fr)

**Horaires d'ouverture**

Lundi 8h/12h - 14h/17h30

Mardi 8h/12h - 14h/17h30

Mercredi 8h/12h

Jeudi 8h/12h

Vendredi 14h/17h30

**B.I.M. de Sérandon**

N° 143 - Juillet 2019

Rédacteur en chef

Huguette MARTINERIE

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

250 exemplaires.



## Éditorial

Bonjour à toutes et à tous,

Cet été 2019 est ensoleillé et prometteur de festivités, que ce soit dans notre bar "Chez Brigitte", dans notre restaurant "Chez Lisa" et avec le Comité des Fêtes lors de la fête votive des 3 et 4 août.

Sérandon change de visage et s'embellit, le city stade sera bientôt opérationnel – début août et attend jeunes et moins jeunes pour pratiquer différents sports.

Les allées du cimetière, bientôt rénovées, vont permettre à tous, et en particulier aux personnes à mobilité réduite, d'accéder plus facilement aux concessions. Trois points d'eau avec de jolies fontaines agrémenteront le lieu.

Que chacun d'entre vous profite de ces vacances avec famille, ami(e)s... sous les parasols.

Huguette MARTINERIE

MAIRE

**Séance du 11 avril 2019**

Le Conseil Municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. VALADE Jérôme, 1<sup>er</sup> adjoint

**Présents** : Mmes ANGLARD Janine, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Ms GENGE Éric, M. MATHES Pierre, MINARD Gérard

**Absents excusés** : Mme MARTINERIE Huguette, M. REYMONDOUX Didier

**Absente** : Mme BOUYGE Marie-Christine

Mme MARTINERIE Huguette a donné pouvoir à M. VALADE Jérôme

M. REYMONDOUX Didier a donné pouvoir à M. MATHES Pierre

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane

**Procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

**Comptes administratifs 2018**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOTISSEMENT :**

Résultat de fonctionnement : - 1 516.30 €

Résultat d'investissement : + 8 685.36 €

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE :**

**Résultat de fonctionnement :** + 429 106.06 €

**Résultat d'investissement :** - 188 396.61 €

**Excédent : 240 709.45€**

**Affectation du résultat :**

Recettes de fonctionnement : 240 709.45 €

Couverture du besoin de financement en investissement : 188 396.61 €

Les comptes administratifs 2018 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité – 8 voix pour 0 contre – 0 abstention (*le maire ne vote pas le compte administratif*)

**Budgets primitifs 2019**

***Budget primitif 2019 du lotissement***

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Déficit	1 516.30	Vente de lots	15 000.00
Charges diverses de gestion	1.00	Produits divers de gestion	1.00
Reprise du stock initial	78 067.95	Stock final travaux	78 067.95
Stock final	15 000.00	Prise en charge du déficit	1 516.30
<b>TOTAL</b>	<b>94 585.25</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 585.25</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Autres dettes	23 685.36	Excédent	8 685.36
Stock final travaux	78 067.95	Reprise stock initial	78 067.95
		Sortie stock lots vendus	15 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>101 753.31</b>	<b>TOTAL</b>	<b>101 753.31</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	104 750.00	Produit des services	16 750.00
Charges de personnel	156 000.00	Impôts et taxes	367 049.00
Autres charges de gestion	42 053.00	Dotations	95 211.00
Emprunts (intérêts)	3 200.00	Autres produits	42 280.00
Atténuation de produits	3 000.00	Atténuation de charges	200.00
Virement à l'investissement	441 013.45	Excédents 2017	240 709.45
Amortissements	10 660.00	Produits exceptionnels	600 00
Dépenses imprévues	2 123 00		
<b>Total</b>	<b>762 799.45</b>	<b>Total</b>	<b>762 799.45</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Déficit cumulé	205 396.61	Virement du fonctionnement	441 013.45
Emprunts (capital)	54 000.00	Dotations, fonds et réserves	223 070.61
Travaux	520 150.00	Amortissements	10 660.00
Matériel	22 220.00	Subventions État et CD	110 070.00
Dépenses imprévues	47.45		
Restes à réaliser	10 000.00	Restes à réaliser	27 000.00
<b>Total</b>	<b>811 814.06</b>	<b>Total</b>	<b>811 814.06</b>

Programmes	DEPENSES	RECETTES
<b>Voirie</b>		
Travaux de voirie	154 150.00	63 337.00
Adressage	6 450.00	5 638.00
Matériel de voirie (bâti de fourche, containers)	4 000.00	
City stade	204 000.00	50 885.00
<b>Bâtiments communaux</b>		
Rénovation de la salle du Conseil	50 000.00	
Matériel	3 200.00	
Allées du cimetière	122 000.00	11 500.00
Place de retournement à DOUNIOL	8 570.00	5 710.00
<b>Total</b>	<b>552 370.00</b>	<b>137 070.00</b>

Les budgets primitifs 2019 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité – 9 voix pour – 0 contre 0 abstention.

**Impôts locaux 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, 9 voix pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales en 2019 et de maintenir les taux communaux votés en 2018 :

- TAXE D'HABITATION : 4.00%
- TAXE FONCIÈRE (BÂTI) : 8 80%
- TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI) : 48.00%

## Délégation consentie au maire jusqu'à 400 000 € concernant les marchés

Madame le maire est chargée par délégation du conseil municipal, 9 voix pour, de prendre toute décision concernant la préparation, la consultation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants jusqu'à 400 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## Avis sur le Programme Local de l'habitat (PLH) de Haute-Corrèze Communauté

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R. 3021, R. 302-1-1 à R. 302-1-14 et les articles R. 302-9 à R. 302-13, portant sur la procédure de validation du PLH,

VU la délibération du 7 mars 2019 de la Haute-Corrèze Communauté arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

CONSIDERANT que le projet de PLH doit être soumis au vote du Conseil Municipal de la Commune de SERANDON

Le conseil municipal prend connaissance du projet de PLH de Haute-Corrèze Communauté.

Conformément à l'article R302-9 du code de la construction et de l'habitation, ce projet est soumis, par le Président de Haute-Corrèze Communauté, aux communes membres qui ont à se prononcer sous 2 mois.

Le PLH est un outil stratégique de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Ce programme, défini pour une période de 6 ans, devra permettre de guider l'action publique dans la politique du logement.

A partir des éléments du diagnostic réalisé par le bureau d'études, d'une part, de rencontres avec l'ensemble des acteurs mobilisés, d'autre part, des orientations et un programme d'actions en matière de politique de l'habitat ont été élaborés.

Haute-Corrèze Communauté a défini quatre priorités qui guideront la politique locale de l'habitat sur la période des six prochaines années :

- Produire une offre en logements suffisante pour permettre le développement du territoire et répondre aux besoins actuels et futurs des habitants dans un contexte marqué par la diminution de la taille des ménages et par une tendance au vieillissement ;
- Faire de la lutte contre la vacance et de l'amélioration du parc existant, tous segments confondus (parc privé, social, communal), la priorité du Programme Local de l'Habitat intercommunal, particulièrement dans les centres-bourgs des communes les plus touchées par la vacance ;
- Créer les conditions pour maintenir et attirer les jeunes sur le territoire en favorisant leur accès au parc locatif et leur démarche de primo-accession ;
- Développer une ingénierie communautaire dédiée pour accompagner les particuliers dans leurs projets résidentiels et favoriser la mise en réseau des acteurs de l'habitat (investisseurs, promoteurs, bailleurs, agences immobilières, notaires, ...), à travers la création d'un lieu ressources intercommunal.

Au vu de ces priorités, Haute-Corrèze Communauté a fixé les orientations suivantes :

- organiser un développement de l'offre en logements qui respecte les grands équilibres du territoire,
- améliorer la qualité du parc existant et favoriser le renouvellement urbain, par une action soutenue de lutte contre la vacance,
- diversifier l'offre en logements afin de faciliter les parcours résidentiels de l'ensemble des habitants actuels et futurs du territoire.

Pour atteindre ces objectifs un programme d'actions a été élaboré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **8 voix pour, 1 abstention,**

**Emet** un avis favorable sur le projet de PLH élaboré par Haute-Corrèze Communauté

**Demande** que cet avis soit transmis à Haute-Corrèze Communauté.

## Opposition au transfert à Haute-Corrèze Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### **DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

La loi du 7 août 2015 dite "loi NOTRe" prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement collectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

- Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au plus tard.

- Et, d'autre part, que la compétence "gestion des eaux - pluviales urbaines" n'est pas rattachée à la compétence "assainissement" et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, Haute-Corrèze Communauté ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement collectif.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique [option 1 : de ces compétences, option 2 : de la compétence eau potable, option 3 : de la compétence assainissement collectif] à Haute-Corrèze Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report du transfert, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, s'opposer au transfert [option 1 : de ces compétences, option 2 : de la compétence eau potable, option 3 : de la compétence assainissement collectif].

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à Haute-Corrèze Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 [[option 1 : de ces compétences, option 2 : de la compétence eau potable, option 3 : de la compétence assainissement collectif].

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, 9 voix pour,**

**DECIDE** de s'opposer au transfert automatique à Haute-Corrèze Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement collectif, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT et II du CGCT (option 1)

**AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Régularisation des chemins

Afin de régulariser l'emprise de la VC15 du Battut, le conseil municipal, 9 voix pour, décide :

L'aliénation des parcelles le long de la VC15 du Battut au profit des propriétaires.

En contrepartie de l'euro symbolique l'acquisition des mêmes parcelles ;

Que les frais des actes concernant les cessions et les acquisitions seront acquittés par la commune ;

Que les mutations se feront par actes administratifs rédigés par Mme MC Chemin, juriste.

### Redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de communications électroniques

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour, décide :

**De fixer pour l'année 2019 les tarifs annuels** de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication dès que le linéaire (aérien, souterrain, m<sup>2</sup> au sol) aura été fourni par ORANGE

Que ces montants seront **revalorisés** au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

D'inscrire annuellement cette recette au **compte 70323**.

De charger le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

### Refuge Animalier Bortois

Le conseil municipal autorise, 9 voix pour, le maire à signer une convention avec le Refuge Animalier Bortois relatif aux animaux domestiques errants sur la commune. En contrepartie des services apportés par le refuge, la commune lui versera une redevance de 0.50 € X 362 habitants (chiffre INSEE) = 181.00 €

### Subventions

Suite à la demande de subventions du collège de Neuvic et de l'école primaire de Liginic, le conseil municipal, après avoir délibéré, 9 voix pour, accorde 700 € au collège de Neuvic (10 élèves de Sérandon) pour des voyages scolaires et 300 € à l'école primaire de Liginic (9 élèves de Sérandon) pour un projet artistique et culturel.

### Association "L'Arbre du Renard"

Le conseil municipal prend connaissance du dossier de présentation de l'association "L'Arbre du Renard"

Elle a pour objectifs en 2019, l'accueil de 2 séjours sportifs, l'organisation d'une soirée d'inauguration, le développement de l'accueil de compagnies de spectacles. Pour 2020, l'association souhaite organiser un festival autour de la francophonie, développer le centre d'accueil et organiser 3 à 4 événements culturels.

La séance a été levée à 22 heures 30.

Madame Christiane Partaud  
Secrétaire de séance



## Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

### Séance du 28 juin 2019

Le Conseil Municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Madame le maire.

**Présents** : Mmes ANGLARD Janine, Mme BOUYGE Marie-Christine, MARTINERIE Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Ms GENGE Éric, MATHES Pierre, REYMONDOUX Didier, VALADE Jérôme

**Absent** : M. MINARD Gérard

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane

### Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

### Subventions aux associations

Le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

#### Subventions aux associations communales

<b>BOULE SÉRANDONNAISE</b> :	450 € (9 voix pour)
<b>CLUB "LOU MICALET'S"</b> :	1 000 € (9 voix pour)
<b>COMITÉ DES FÊTES</b> :	5 225 € (9 voix pour)
<b>L'ARBRE DU RENARD</b> :	500 € (8 voix pour, 1 voix contre)
<b>SOCIÉTÉ DE CHASSE</b> :	700 € (9 voix pour)

#### Subventions aux associations locales

**CHORALE** de Liginiac : 60 € (9 voix pour)

**F.N.A.C.A.** de Neuvic (Anciens Combattants en Algérie) : 60 € (9 voix pour)

**La Dordogne de Villages en Barrages** : 185 € (9 voix pour)

**Les Passagers du Vent** de Neuvic (activités éducatives et culturelles) : 150 € (9 voix pour)

**Aujourd'hui Pour Demain** (activités et animations au sein de l'E.H.P.A.D. de Neuvic) : 60 € (9 voix pour)

**Scrabble Pour Tous** de Neuvic : 60 € (9 voix pour)

**Comice Agricole du canton** : 370 € (9 voix pour)

**Les P'tites Crapouilles** de Liginiac (assistantes maternelles) : 100 € (9 voix pour)

**J.M.F.** de Neuvic (Jeunesses musicales de France) : 50 € (8 voix pour, 1 voix contre)

#### Subventions à diverses associations qui en ont fait la demande

<b>CROIX ROUGE</b> :	100 € (9 voix pour)
<b>LIGUE CONTRE LE CANCER</b> :	110 € (9 voix pour)
<b>PREVENTION ROUTIERE</b> :	50 € (8 voix pour, 1 voix contre)
<b>BANQUE ALIMENTAIRE</b> :	50 € (9 voix pour)
<b>SOINS PALLIATIFS</b> :	50 € (8 voix pour, 1 voix contre)
<b>UNION DEPARTEMENTALE des SAPEURS POMPIERS</b> :	50 € (8 voix pour 50 €, 1 voix pour 35 €)
<b>VIOLENCES CONJUGALES</b> :	35 € (7 voix pour, 2 voix contre)

### Prêt de trésorerie

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019. Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie, Le Conseil

Municipal décide la mise en place d'un emprunt à court terme de 250 000 €.

Deux établissements bancaires ont été consultés pour définir les conditions financières de l'offre de prêt.

Après avoir délibéré, 6 voix pour, 3 voix contre, le conseil municipal choisit de retenir l'offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Offre à taux fixe - Montant : 250 000 € - Echéance annuelle in fine - 1 an : 0.35%

Frais de dossier : 0.10% du montant emprunté soit 250 €.

Mise à disposition à la convenance de la commune dans un délai de 12 mois après la date d'édition du contrat.

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance annuelle : 12 mois après le premier déblocage de fonds avec possibilité d'avancer l'échéance à une autre date. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention à intervenir.

#### Aménagement des allées du cimetière

#### Demande de subvention départementale au titre des équipements communaux

#### Contrat de solidarité communale 2018-2020

Il est rappelé au conseil municipal le projet relatif aux travaux d'aménagement des allées du cimetière.

**Le coût de l'opération étant de 103 866.79 € HT selon détail ci-après :**

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE	Coût prévisionnel travaux € HT	Frais de mise à disposition S.E.C.	Coût prévisionnel OPERATION € HT	T.V.A. 20,00%	Coût prévisionnel OPERATION € TTC
<b>LOT 1 : AMENAGEMENT ALLEES DU CIMETIERE</b>	<b>98 920,75</b>	4 946,04	<b>103 866,79</b>	20 773,35	<b>124 640,14</b>

**Il est proposé au conseil municipal :**

- D'approuver la réalisation de cette opération
- De solliciter l'octroi de la subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL selon les modalités prévues au contrat de solidarité communale 2018-2020, soit :
  - **25 % d'aide au titre des EQUIPEMENTS COMMUNAUX.**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :** Approuve la réalisation de cette opération - Approuve la demande d'aide financière - Arrête le plan de financement de l'opération.

Sollicite l'attribution de l'aide accordée par Monsieur le Président du Conseil Départemental

Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes, à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

#### Création city stade – demande de subvention départementale au titre des équipements sportifs

#### contrat de solidarité communale 2018-2020

Il est rappelé au conseil municipal le projet relatif aux travaux de création d'un city stade (Terrain multisports).

**Le coût de l'opération étant de 155 619.45 € HT selon détail ci-après :**

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : CREATION CITY STADE (Hors columbarium)	Coût prévisionnel travaux € HT	Frais de mise à disposition S.E.C.	Coût prévisionnel OPERATION € HT	T.V.A. 20,00%	Coût prévisionnel OPERATION € TTC
<b>LOT 1 : TERRASSEMENTS VRD POUR PLATEFORME TERRAIN MULTISPORTS</b>	109 192,00	5 459,60	<b>114 651,60</b>	22 930,32	<b>137 581,92</b>
<b>LOT 2 : EQUIPEMENTS TERRAIN MULTISPORTS</b>	39 017,00	1 950,85	<b>40 967,85</b>	8 193,57	<b>49 161,42</b>
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>148 209,00</b>	<b>7 410,45</b>	<b>155 619,45</b>	<b>31 123,89</b>	<b>186 743,34</b>

**Il est proposé au conseil municipal :**

- D'approuver la réalisation de cette opération
- De solliciter l'octroi de la subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL selon les modalités prévues au contrat de solidarité communale 2018-2020, soit :
  - **30 % d'aide au titre des EQUIPEMENTS SPORTIFS.**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :** Approuve la réalisation de cette opération - Approuve la demande d'aide financière - Arrête le plan de financement de l'opération.

Sollicite l'attribution de l'aide accordée par Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes, à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

### Médecine du Travail

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

L'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que "les Centres de Gestion peuvent créer des services de médecine préventive qui sont mis à disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande".

Dans l'attente de pouvoir offrir un service de médecine durable, le Centre de Gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association Inter-Entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST19) pour étudier la possibilité d'un partenariat.

L'AIST19 interviendra uniquement pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention. Elle n'interviendra pas pour des visites périodiques ou d'embauches.

Pour 2019, le tarif par agent inscrit au suivi médico professionnel annuel est fixé à 73 €.

Le maire propose au conseil municipal de l'autorise à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités lorsqu'une demande de visite médicale devra être déclenchée pour l'un des agents.

Après avoir délibéré, 9 voix pour, le conseil municipal :

Autorise le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion conclue le 1<sup>er</sup> février 2019 pour une durée de un an, reconductible 2 fois par expresse reconduction, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans.

### Modalités de location de la cantine

Le conseil municipal redéfinit les conditions de location de la "cantine" ou "salle des associations" de la manière suivante :

Location : 50 € - Cauton : 250 €

Une convention sera signée entre le preneur et la commune avant la remise des clés

Le preneur doit contracter une assurance et en fournir l'attestation

### Rétrocession du gîte de Couffy

Il est expliqué que dans les statuts de Haute-Corrèze Communauté, plus précisément dans les compétences administratives, sont mentionnés la gestion des gîtes sur les communes de Couffy-sur-Sarsonne et Millevaches.

Dans le cadre du début des travaux d'harmonisation des statuts, il a été mené l'étude sur la rétrocession du gîte de Couffy-sur-Sarsonne et de sa gestion à la commune.

Après différents échanges entre les élus de Haute-Corrèze Communauté et la municipalité de Couffy-sur-Sarsonne, il a été acté la rétrocession de ce bien. Lors de sa séance du conseil communautaire du 15 avril 2019, le conseil a délibéré favorablement pour la rétrocession du gîte à la commune de Couffy-sur-Sarsonne.

Aussi, conformément à l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux de Haute-Corrèze Communauté doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération du conseil communautaire. L'absence de délibération vaudra décision favorable.

A l'issue des trois mois, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunira pour procéder à l'évaluation des charges transférées pour ensuite régulariser l'attribution de compensation.

Les statuts de Haute-Corrèze Communauté seront également modifiés à l'issue de la période mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, 9 voix pour, le conseil municipal :

**VALIDE** la rétrocession du gîte à la commune de Couffy sur Sarsonne ;

**ACTE** les transferts de charges et rétrocession intervenant lors d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents et engager toutes les démarches administratives.

### Divers

La SAFER informe le conseil municipal qu'il peut exercer son droit de préférence sur la vente d'un terrain situé à l'Arbre du Renard. Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer celui-ci.

La séance a été levée à 23h00  
La secrétaire de séance  
Mme Christiane PARTAUD



## DÉCÈS



Madame FLEURET Andréa, née GIBEAUD, décédée à Ussel le 13 février 2019, domiciliée au Pré vallon ;

Monsieur ESTRADÉ Daniel, décédé à Ussel le 24 avril, domicilié à Vermillard.

## MARIAGE

Nicolas MOLINIER et Maria-Christina MACHADO le 22 juin, en résidence à Vernéjoux.



## DES NOUVELLES DE NOS JEUNES

Admis au CFG (certificat de formation générale)

THUAUDET Massimo

Admis au DNB (diplôme national du brevet)

DELÉPINE Antoine

mention Assez Bien

PINGAUD Adrien

mention Bien

RÉAL Inès

mention Assez Bien

SERVE Clara

mention Bien

Admise au Baccalauréat L :

GRISI Chloë

## DOCTEUR HENNEQUART BORIS

Médecin Généraliste

6, rue de la Tour Cinq Pierres  
19160 NEUVIC

Tél. 05 55 72 04 47

Consultation sur rendez-vous

## PAVEL IONUT DANIEL



MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.

Tél. 06 64 02 66 72

Soins à domicile

## Chez Lisa



Pour la période de juillet et août  
ouvert du lundi au vendredi midi  
et du lundi au samedi soir

TOUS LES JEUDIS  
SOIRÉES REPAS CONCERT

Soirées à thème régulièrement - inscrivez-vous.

Tél. 05 55 95 84 09

# LE POINT SUR LES TRAVAUX

## L'espace détente City Stade

Le City Stade de Sérandon est bien avancé. Sa structure est terminée - Plusieurs habitants (jeunes, retraités, et conseillers municipaux) ont donné spontanément un coup de main afin de réduire les coûts de la main d'œuvre - Restent à terminer le parking, une allée, les espaces verts et ses plantations, les bancs, les poubelles, etc.

L'utilisation sera effective au premier week-end d'août, la commission de contrôle et de sécurité devant passer certifier l'ouvrage.



*Nous recommandons vivement d'attendre cette date pour profiter de l'ensemble de détente.*



D'autres images sur :  
[www.serandon.fr/2019-le-citystade](http://www.serandon.fr/2019-le-citystade)



Pour mémoire, le coût estimatif (travaux non terminés - susceptible de varier légèrement) est de 180 191,82 € TTC (Travaux de préparation de la plateforme, stabilisation du terrain, enrobés (chemin d'accès, City Stade, parking, éclairage, plantations...)).

A cette somme une subvention de 58 885.00 € du département ainsi qu'une autre du FEADER (l'Europe) de 50 000.00 € viendront en déduction du coût total. De plus la commune récupèrera sur ce projet environ 30 000.00 € de T.V.A.

Finalement, l'ensemble de l'espace détente City Stade **à la charge de la commune** représentera près de **41 000.00 €**.



## Les travaux du cimetière



Comme beaucoup ont pu le constater, les travaux d'aménagement du cimetière ont déjà bien avancé.

Il est possible pour tout un chacun de se faire une idée réelle de l'ensemble des aménagements portés au site par la relecture des bulletins municipaux précédents (en ligne – si besoin), et par le descriptif et les plans consultables en mairie.

Des chemins en enrobé, pavés ou de castine viendront donner une valeur ajoutée à ce lieu de mémoire. Pour un côté pratique, 3 points fontaine d'eau ont été répartis de façon à être au plus près des besoins des visiteurs. Afin de rassurer chacun, ces réalisations ne porteront pas atteinte à l'accès des concessions. Les entreprises venant pour effectuer les travaux sur les caveaux sont bien habituées à cette pratique. Un cahier des charges est fixé (comme pour les autres communes) afin que tout soit exécuté simplement et correctement. Si besoin la municipalité prévoira la réfection d'enrobé aux points de retouches nécessaires sur son budget suivant – Ce qui ne sera en aucun point impactant pour les contribuables de la commune.

Avant de commencer les travaux, un huissier a été mandaté afin de certifier l'état de chaque allée et de chaque emplacement.

La société RMCL qui a déjà œuvré dans ce domaine sur un grand nombre de communes apporte un soin tout particulier au cimetière de Sérandon.



A ce jour, le décaissement des allées est finalisé à 80%, la pose des réseaux sera réalisée sous 15 jours. La fin des travaux est estimée début septembre.

Pour compléter, le coût de ce projet est de 118 704.90 €. A cette somme viendront en déduction une subvention du département de 11 500.00 €.

Puis la commune récupèrera sur ce projet 19.000.00 € de T.V.A.

D'autres images sur :

[www.serandon.fr/2019-cimetiere](http://www.serandon.fr/2019-cimetiere)

## Geocaching à Gratte-Bruyère !

Depuis déjà quelques années, grâce à l'office de tourisme, le site du belvédère de Gratte-Bruyère accueille de nombreux géocacheurs en quête d'un incroyable trésor avec la cache "Gratte-moi si tu peux !" et Zarthus. Cette chasse aux trésors "grandeur nature" permet à tous : petits et grands, visiteurs ou habitants de découvrir ou redécouvrir notre territoire.

Terra Aventura propose une balade originale à la découverte de lieux insolites chargés d'histoire et d'anecdotes. Tout au long du parcours des énigmes emmènent les promeneurs à la découverte le long d'un sentier. Famille, sportifs mais aussi férus de geocaching peuvent ainsi découvrir de nouveaux territoires de Nouvelle Aquitaine. L'application mobile est 100% gratuite, 300 caches sont actuellement en place sur tout le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

93 équipes en 2017 et 176 en 2018, sont passées par Gratte-Bruyère et ont "posté" un commentaire sur le site [www.terra-aventura.fr](http://www.terra-aventura.fr). Ces commentaires permettent d'avoir une idée de la fréquentation, on estime à 4 le nombre moyen de joueurs par équipe.



La brochure format papier est disponible dans les différents bureaux d'information touristique de l'office de tourisme de Haute-Corrèze (Bort les Orgues, Bugeat, Meymac, Neuvic, Sornac et Ussel).



### **Solution des mots croisés micalets du bulletin n° 142 : (grille n°5)**

Horizontalement 1. Presbytère. 2. Aile. Or. 3. Embarque. 4. Sève. Ur. XI. 5. Eve. Ami. 6. Rasèrent. 7. El. Nageuse. 8. Lus. Se. Lue. 9. Laps. Allés. 10. Etatisées.

Verticalement A. Passerelle. B. Ri. Evaluât. C. Elèves. SPA (ou Spa). D. Sème. En. St. E. Aras. F. Aumégeas. G. Terrine. Lé. H. Tulle. I. Roux. Sues. J. Ereintées.

## La Boule Sérandonnaise

Après un très bon départ dans le championnat départemental des clubs, l'équipe de la Boule Sérandonnaise n'a pas pu confirmer ce résultat dans une poule très relevée. Toutefois cette première participation à cette épreuve ne pourra être que bénéfique.

Comme chaque année, la Boule Sérandonnaise organisera le traditionnel concours de la fête le samedi 3 août et les équipes micalettes tenteront de conserver le challenge Piazza remporté l'an passé.

Les entraînements ont repris chaque vendredi en nocturne pendant la saison estivale ; les novices qui souhaitent s'initier au sport boules y sont toujours les bienvenus.



D'autre part, la Boule Sérandonnaise et le comité des fêtes vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour un concert rock des "Faisans du blues" le samedi 26 octobre.

# LE CLUB "LOU MICALETS"

## BONNE AFFLUENCE AU CONCOURS DE BELOTE DU CLUB LOU MICALETS

Le 2 mars dernier, le club Lou Micalets a organisé un concours de belote en individuel qui a connu une bonne affluence (44 concurrents).

Petit à petit la belote en individuel fait son chemin et attire de plus en plus d'amateurs.

Merci aux joueurs fidèles au club ou venus de loin (Cantal ou Puy-de-Dôme) et aux pâtisseries qui nous ont régales.



## LE CLUB "LOU MICALETS" À PARTAGE LA GALETTE



Le vendredi 15 février dernier, une quarantaine de membres du club "Lou Micalets" de Sérandon ont partagé les crêpes réalisées par des adhérentes après avoir joué à divers jeux de cartes ou de société et apprécié les manipulations mathématiques présidentielles.

## LOU MICALETS AU CABARET

Le 14 mars dernier, des adhérents des clubs de Sérandon, Neuvic et Ligniac se sont regroupés pour aller au cabaret Garden Palace près de Clermont-Ferrand.

Ce nouveau cabaret music-hall d'Auvergne a ouvert grand ses portes du rêve, du rire et de la magie et nous a fait vivre des moments de bonheur et d'émotion.



Nous avons apprécié les prestations d'artistes reconnus : danseuses, effeuilleuse, chanteuse et chanteur, illusionniste, acrobate réunis pour mettre leur talent au service de notre plaisir.

## L'ICA DE NEUVIC ET LE CLUB LOU MICALETS PARTENAIRES

Le 20 mars dernier, le club "Lou Micalets" de Sérandon a été le partenaire de l'instance de coordination de l'autonomie des gorges de Haute-Dordogne (Neuvic) pour l'organisation d'une après-midi récréative. L'animation a été assurée bénévolement par le groupe folklorique "La Sabotière" d'Ussel.

Plus de 90 participants ont apprécié les danses folkloriques et les chants proposés en toute simplicité. Certains ont même dansé les valse jouées par les deux accordéonistes ou les deux dernières danses folkloriques. L'après-midi s'est achevée par un goûter.



## LA NOUVELLE-ZÉLANDE À SÉRANDON



Le vendredi 5 avril 2019, le club "Lou Micalets" de Sérandon a proposé un voyage gratuit à destination de la Nouvelle-Zélande, un pays magnifique et méconnu.

Tout d'abord, les 46 participants à ce voyage ont pu découvrir le groupe musical néo-zélandais TE VAKA, qui a signé en 2016 une partie de la bande sonore du dessin animé "VAIANA, la légende du monde" de Walt Disney.

Ensuite ils ont pu se projeter dans ce pays grâce à un montage vidéo qui leur a fait connaître quelques particularités locales et visiter les principaux sites néo-zélandais.

## FORMATION "TABLETTE FACILE" À SERANDON



Suite à un projet porté par le conseil départemental et la fédération de Corrèze de Générations mouvement, la formation à l'utilisation d'une tablette numérique a débuté le 25 avril 2019 à Sérandon.

7 adhérents du club local et 7 du club Lou Cantou de Neuvic ont participé aux cinq séances.

Cette formation ludique et innovante leur a permis de pouvoir utiliser des outils numériques différemment.

## LE CLUB "LOU MICALETS" CHAMPION DE CORREZE

Le 3 mai dernier, le club "Lou Micalets" de Sérandon a remporté à nouveau le titre de champion de Corrèze de belote par clubs à Donzenac.

Après le titre en 2016 et la deuxième place en 2018, c'est donc la troisième fois que le club monte sur le podium en 4 ans.

Le club était représenté par Rose-Marie Arrighi et Gisèle Bouyge d'une part, et Alain Bouyge et Alain Cognéras d'autre part.

N'oublions pas Gérard Decrouy et Christian Mougine qui ont participé à la 1/2 finale et sans qui le club ne se serait pas qualifié pour la finale.



## LES CLUBS DE SERANDON ET DE NEUVIC A ROSAS

---

Du 5 au 9 mai 2019, 15 adhérents du club "Lou Micalets" de Sérandon et 4 du club "Lou Cantou" de Neuvic ont effectué un séjour dans la région de Rosas en Espagne.

Le séjour a débuté par un apéritif de bienvenue après l'installation dans les chambres de l'hôtel.

La matinée du deuxième jour a été consacrée à la visite de Gérone avec notamment son quartier juif, sa cathédrale et ses vieilles rues. La destination de l'après-midi était la petite ville de Cadaqués et ses petites criques et surtout son église au retable baroque magnifique.



Le troisième jour, le programme a débuté par la visite de la Côte Vermeille de Collioure à Portbou par Banyuls. Après le repas, le groupe s'est rendu à Empuriabrava, la Venise de la Costa Brava. Au retour, une visite de Rosas était au programme avec ses petites rues et les hauteurs de la ville en petit train.

Le matin du quatrième jour, le groupe a découvert le lac de Banyoles puis le village de Besalú avec son célèbre port roman et l'abbaye Sant-Père tout en effectuant la visite du musée de la charcuterie. L'après-midi, le groupe a d'abord visité le village médiéval de Pals avec son église de Saint-Pierre et sa tour des heures. Ensuite, il a continué vers l'Estartit, importante station balnéaire pour s'oxygéner lors d'une promenade sur le front de mer face aux îles Medes déclaré espace naturel protégé.

Chacun se souviendra très longtemps de ce séjour effectué sous une météo très clémente qui s'est déroulé avec un programme très riche.

## AFFLUENCE RECORD AU THE DANSANT DU CLUB "LOU MICALETS"

---

Le dimanche 9 juin dernier, le club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé un thé dansant qui a réuni plus de 100 participants dans la salle polyvalente municipale.

Avec beaucoup de talent, l'orchestre Auvergne'muset a su entraîner tous les amateurs de danse sur la piste où se sont succédés des marches, des pasos, des madisons, des tangos, des valse, des bourrées dans une ambiance très conviviale.

Tout au long de l'après-midi, les participants ont pu reprendre des forces grâce aux pâtisseries réalisées par des adhérentes et arrosées de boissons fraîches ou chaudes.



## BREVETS DE MARCHE À SERANDON

---

Le 24 juin 2019, la section marche du club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé ses 6<sup>èmes</sup> brevets.

Accompagnés par une météo idéale, 16 marcheuses et marcheurs ont effectué selon leurs niveaux 8 km ou 12 km.

Madame Christiane PARTAUD, deuxième adjointe à madame le maire de Sérandon, a ensuite présidé la cérémonie de remise des brevets. Cette matinée sportive s'est terminée de façon très conviviale chez Brigitte et chez Lisa.

La section marche reprendra ses activités le lundi 3 septembre 2019.



# INAUGURATION DE L'ARBRE DU RENARD

L'association l'Arbre du Renard avait lancé son activité le 1<sup>er</sup> juin 2019 avec une journée d'inauguration.

Cette journée a débuté à 15h avec un atelier de fabrication de baume à lèvres maison auquel ont participé une quinzaine de personnes composé d'enfants et de leurs parents.

A 16h30, un bal pour enfant s'est déroulé dans la grange. La fréquentation à cette heure étant peu élevée, le bal s'est prolongé jusqu'à 18h. Au total une vingtaine de personnes auront fait valser murs et plancher.



A 9h, un cocktail a été offert pour célébrer l'ouverture de la structure et a été suivi d'une animation conte en extérieur de Maria Del Carmen puis d'un concert du groupe Le Falzard. Au total environ 150 personnes ont participé à cette manifestation.

Le retour public a été très positif, tant sur l'accueil, que sur le lieu et les activités proposées.

Le bilan de cette journée d'inauguration est donc très positif sur sa globalité.

D'autres images sur [www.serandon.fr/2019-linauguration-de-l-association](http://www.serandon.fr/2019-linauguration-de-l-association)



## LE COMITÉ DES FÊTES

### SAMEDI 3 AOÛT

*Toute la journée Concours de boules Lyonnaises*

**20h30 Repas festif - Paëlla**

**TRIO' LIVE SHOW - CABARET/DANSANT**

1<sup>ère</sup> partie : Spectacle "SHOW 80"  
avec **TRIO'LIVE ET SES DANSEUSES**

2<sup>ème</sup> partie : Soirée dansante pour tous  
chantée en direct avec danseuses



### DIMANCHE 4 AOÛT 2019

**08h30 Vide-Grenier**

**09h00 Vente pompes et crêpes par le Club des anciens "Lou Micalets"**

**11h00 Messe votive**

**15h00/19h00 Compétition sportive et jeux enfants...**

**22h00 La nuit tombée... Petits Flambeaux de l'amitié offert par le Comité des fêtes !**

**23h00 Feu d'artifice offert par la Municipalité !**

